

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 27 novembre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
 Jean Jacques VAISSIER
 Raymonde THESSANDIER
 Jacques SERRAT
 Michel PAPON
 Georges ALBESSARD
 Geneviève RONGERE
 Jacqueline BORNE
 Gilles FRUTIERE
 Sabine RIVET
 Sylvie FENIES
 Claudine HEBRARD
 Guillaume POINAT
 Cyrille ROLLIN
 Audrey LAFARGE
 Samuel LEBEAUX
 Andrée BROUSSE
 Gérard VIOLE
 Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
 Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
 Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
 Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI
 Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Gilles FRUTIERE,
 Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Guillaume POINAT,
 Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLE.

Etais absent :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-12-03 / 3

**Travaux de rénovation du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry
phase 1 : approbation du projet et demande de subvention au titre
de la DETR/DSIL 2026**

Madame le Maire expose le projet de rénovation du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry.

Considérant que l'objectif de la rénovation du bâtiment primaire est double. Il s'agit à la fois à travers cette réhabilitation de diminuer la consommation énergétique du bâtiment, mais aussi d'améliorer le confort et la sécurité des usagers qu'ils soient élèves, enseignants et personnel communal.

Le programme de travaux consiste après désamiantage des sols, à la fois dans une rénovation de l'intérieur du bâtiment (menuiseries, cloisons, carrelage chauffage, ventilation électrique) et aussi extérieure (menuiseries, isolation par l'extérieur et installation d'un ascenseur).

Considérant que ce projet est éligible à l'appel à projet porté par l'Etat, DETR/DSIL 2026 au titre de la fiche n°4 portant sur les constructions publiques.

Considérant que l'objet de la demande de subvention porte sur la phase 1 de l'opération.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL et/ou Fonds Vert pour le projet de travaux de rénovation du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry phase 1, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de rénovation du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry Phase 1	860 000,00 €	Etat (DETR/DSIL 2026/Fonds vert) :40 %	344 000,00 €
Lots 1,2,3,4,5 et 8		Conseil Départemental du Cantal (contrat de ville) : 19,,07 %	164 000,00 €
		Autofinancement : 40.93 %	352 000,00 €
Total	860 000,00 €	Total	860 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de rénovation du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry phase 1,

Vu l'appel à projet DETR/DSIL 2026,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

APPROUVE le projet de rénovation du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry, phase 1.

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement au titre de la DETR/DSIL 2026.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 03 décembre 2025

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

10 DEC. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1